

09 mai 2014 -12:22

## Allocations familiales du personnel des Chemins de fer payées par l'ONAFTS

Le personnel des Chemins de fer peut dormir sur ses deux oreilles. L'Office national d'allocations familiales (ONAFTS) a payé pour la première fois hier leurs allocations familiales. Dans les semaines qui viennent, 39. 200 autres dossiers (Service Central des Dépenses fixes et Défense) seront encore repris !

Dans le cadre de la 6e Réforme de l'Etat, les dossiers d'allocations familiales des secteurs publics qui gèrent encore eux-mêmes leurs allocations sont progressivement centralisés auprès de l'ONAFTS. Cette centralisation des paiements contribue à la mise en place d'une organisation encore plus efficace des allocations familiales, l'objectif étant de garantir la continuité du paiement des allocations aux familles durant le transfert de la compétence vers les entités fédérées.

Après la reprise des dossiers d'allocations familiales de l'ONSS, de la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS), de la Hogeschool Gent, du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Service public de Wallonie, de la SEPAC Région wallonne et Communauté française, de la Société wallonne de Crédit social, de l'Université de Liège, de l'AWIPH, de l'AWEX et du Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), commence, en ce mois de mai 2014, la deuxième phase des reprises. Il s'agit des dossiers de HR Rail, du SCDF et du département de la Défense.

Pour faciliter le travail de reprise, les dossiers de HR Rail sont ainsi automatiquement traités par les bureaux provinciaux de l'ONAFTS, sur base du domicile de l'attributaire.

Après toutes ces reprises, l'ONAFTS paiera un montant de 1,5 milliards d'euro par an, ce qui équivaut à la gestion de 326.000 dossiers d'allocations, tout secteur confondu.

Avec les 13 caisses d'allocations familiales et l'ONSS-APL, l'ONAFTS continue à garantir un service de qualité aux familles. Pour la reprise des dossiers de HR Rail, toutes les personnes concernées ont ainsi reçu, durant le mois d'avril, un courrier les informant du transfert et leur précisant le bureau de l'ONAFTS qui gère leur dossier ainsi que les coordonnées de leur gestionnaire.

Notez d'ores et déjà qu'au 1er juillet 2014, l'ONAFTS reprendra aussi les dossiers des indépendants et deviendra FAMIFED, l'agence fédérale pour les allocations familiales.

FAMIFED, Agence fédérale pour les allocations familiales  
Rue de Trèves 70  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 237 21 12  
<http://www.famifed.be>

Vanessa Matthys  
Porte-parole  
02 237 20 30  
[comm@famifed.be](mailto:comm@famifed.be)